

ÉDITION 2021



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER



LES COPROS VERTES

Les formations pour agir pour
la rénovation énergétique



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	P.3
---------------------------------	------------

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	P.4
--	------------

LES FORMATIONS LES COPROS VERTES

• Spécialiste en éco-rénovation énergétique en copropriété / Filière de qualification	P.5
• Experts rénovation copropriétés	P.7
• Entretien et maintenance dans un immeuble en copropriété par l'assistant(e) de copropriété	P.9
• Suivi des travaux de rénovation énergétique	P.10
• La gestion technique de patrimoine immobilier	P.12
• Principes de construction et pathologie des logements	P.13
• Transition énergétique et financement en copropriété	P.14
• Ingénierie financière de la rénovation énergétique des copropriétés	P.16
• Opération de rénovation énergétique	P.17
• Les clés de réussite d'un projet de rénovation énergétique en copropriété	P.18
• Les nouveaux outils de gestion de la rénovation énergétique d'une copropriété	P.19
• La rénovation énergétique des logements collectifs privés	P.21

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chers Confrères, chères Consœurs,

L'enjeu de la rénovation énergétique dans le secteur immobilier est de taille : près de 8 millions de logements privés sont considérés comme des logements à consommation énergétique excessive, c'est-à-dire classés en étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique* (DPE) et 27 % de l'ensemble des dépenses énergétiques de logement sont générées par la consommation des résidences principales.**

Au sein de la FNAIM, nous sommes convaincus qu'**intégrer l'enjeu environnemental est une stratégie de différenciation essentielle pour les professionnels et un atout incontournable pour la valorisation du patrimoine** de nos copropriétaires qui, en plus des économies réalisées, gagneront en confort.

Consciente de la nécessité absolue d'améliorer la performance énergétique, la FNAIM se mobilise en mettant en place un véritable dispositif de formations dédié à la rénovation énergétique avec un objectif : **faire des syndicats de copropriétés de véritables porteurs de projet au sein de la copropriété afin qu'ils soient capables d'associer à la fois des compétences techniques, financières et juridiques.**

Rejoignez le mouvement des "Copros Vertes" et agissez pour la rénovation énergétique !

Bien confraternellement,

Jean-Marc TORROLLION
Président de la FNAIM

*Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique

**Selon le Compte du Logement

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Chers Syndics,

Avec les *“Copros Vertes”*,

Agissez en faveur de la transition énergétique et devenez acteur du changement !

Engagez-vous pour améliorer le confort, diminuer les dépenses énergétiques et valoriser le patrimoine de vos copropriétaires !

Formez-vous pour devenir de véritables partenaires de confiance, qualifiés et capables de mettre en place un projet de rénovation énergétique !

Le mouvement des *“Copros Vertes”* a été créé pour vous **former massivement à la rénovation énergétique en vous donnant les clés pour devenir la référence en matière d'éco-rénovation**. C'est aussi la réponse de la FNAIM et de l'association Qualitel, lauréats de l'appel à projet « expertise rénovation copropriété PRO-FOR-07 » qui s'inscrit dans le cadre des certificats d'économies d'énergies (CEE).

L'offre des *“Copros Vertes”*, c'est **12 modules spécifiques à la rénovation énergétique** dont 1 filière de qualification entièrement financés* par les CEE. Avec la formation spécialiste en éco-rénovation énergétique (p 6), vous bénéficiez d'une véritable certification spécialisante à fortes valeurs ajoutées. Formation qualifiante et technique, elle vous permet d'accompagner vos copropriétaires dans la mise en place d'un projet d'éco-rénovation en s'appropriant les aspects méthodologiques et technologiques ainsi que les instruments de la décision d'une rénovation en copropriété. C'est aussi l'occasion de faire de son obligation de formation loi ALUR un atout de distinction concurrentielle.

Profitez de **cette opportunité de formation unique pour devenir la référence en matière de rénovation énergétique et rejoignez le mouvement des “Copros Vertes” en vous formant** sur www.groupe-esi.fr

Benoît FAUCHARD
Secrétaire général

*Seul les frais d'intendance de 50 € TTC par jour sont à la charge du participant.

OBJECTIFS

Donner les outils nécessaires à la conduite d'un projet d'éco rénovation d'une copropriété à travers un parcours s'articulant en 3 journées :

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'organisation de la gestion technique des immeubles.
- Connaître les différents instruments de la décision d'une rénovation : cadre légal, diagnostic de performance énergétique, les audits énergétiques.
- Être en capacité de conduire un projet de rénovation énergétique et le mettre en application.

NIVEAU & PUBLIC

Tout professionnel de l'immobilier connaissant et pratiquant le syndic de copropriété (responsables, gestionnaires, etc.).

Pré-requis : avoir une bonne connaissance de la gestion d'un immeuble en copropriété, si possible avec une connaissance des travaux.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 3 jours (consécutifs ou non)
(soit 24 heures)

Moyens pédagogiques : cas pratiques, études des textes réglementaires, supports de formation, Quizz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire : video projecteur, paperboard

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

150 € TTC pour les 3 jours (reste à charge du participant).



PROGRAMME

JOUR 1 - MÉTHODOLOGIE DE GESTION DES DONNÉES ET TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT

Ces 2 journées de formation permettent de maîtriser tous les aspects de la maintenance préventive et curative pour être ainsi en parfaite adéquation avec des travaux de rénovation énergétique qui peuvent être engagés.

Au moyen de la connaissance technique acquise, les participants seront en capacité d'analyser une problématique technique et de comprendre ainsi les travaux nécessaires à engager pour des réparations mineures comme importantes.

DES CONVENTIONS INTERNATIONALES AUX « GRENELLE »

- Rio, Kyoto, les grands sommets internationaux du développement durable.
- L'application française : Grenelle I, une loi-cadre pour réduire la consommation énergétique
- Grenelle II : loi portant Engagement National pour l'Environnement.
- L'état du parc immobilier et les objectifs à atteindre, bâtiments existants et futurs BBC.

APPRECIATION DU BIEN IMMOBILIER ET ANALYSE DU CONTEXTE TECHNIQUE

- Présentation des typologies d'immeubles de logements en France métropolitaine.
- Description des techniques de construction et matériaux mis en œuvre.
- Définition de la politique d'entretien et de maintenance des immeubles.
- Durabilité et critères de vieillissement des ouvrages.
- Le contrat d'entretien à intéressement et obligations de résultat.

METHODE D'ORGANISATION DES DONNEES

- Formalisation des référentiels techniques d'immeubles.
- Développement du carnet d'identité et de santé des ouvrages et des équipements.
- Le plan pluriannuel de maintenance sur 10 ans et d'amélioration des performances énergétiques.

SPÉCIALISTE EN ÉCO-RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ

DESCRIPTION TECHNOLOGIQUE - SITUATION PATHOLOGIQUE COURANTE

- Identification des désordres et des dégradations les plus couramment rencontrés.
- Méthode d'identification des causes des désordres structurels. Périmètre technique étudié :
 - Les fondations et les structures porteuses.
 - Le clos et le couvert

TYPOLOGIE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Périmètre technique présenté :

- Le chauffage et production ECS thermodynamique.
- La ventilation mécanique. (VMC, VMR, VMI...)
- Les pompes à chaleur.
- Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

JOUR 2 - LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS DE LA DÉCISION

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (L 134-1 CCH)

- La réglementation relative aux diagnostiqueurs.
- Les immeubles concernés.
- Décret d'application du 3 décembre 2012 pour les copropriétés.
- Contenu et validité.

L'AUDIT RÉGLEMENTAIRE

- L'audit énergétique.
- La prise de décision.
- Compétence de l'auditeur.
- Quelles informations fournir à l'auditeur ? Art R 134-16.

L'AUDIT GLOBAL DTG : ÉNERGÉTIQUE, ARCHITECTURAL

- Définition légale du DTG par la loi ALUR et son Décret d'application.
- Qui peut faire un DTG ?
- Un outil pour dégager la responsabilité des syndicats !
- Complémentarité avec les autres outils de gestion de la loi ALUR.
- Fiche synthétique.
- Carnet d'entretien numérique.
- Plan pluriannuel de travaux.
- Plan d'économies d'énergie.
- Fonds de travaux.

LE COMPARATIF AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTS TYPES D'AUDITS

- Recadrage du DTG avec la rénovation énergétique de la copropriété.
- Comment faire passer un plan pluriannuel en suite du DTG.
- Recadrage du DTG avec les audits globaux. d'immeubles facultatifs de l'ADEME et de l'APC (« Audit global partagé » AGP).

JOUR 3 - CONDUITE DE PROJET, INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET MISE EN APPLICATION

À l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Appréhender un projet de rénovation énergétique en connaissant ses phases, ses moments clés et ses acteurs.
- Connaître l'ensemble des dispositifs financiers présents sur votre territoire et qui seront un levier dans la prise de décision.
- Comprendre le rôle du syndic dans le montage des dossiers de subvention.
- Identifier les acteurs de votre territoire qui pourront vous accompagner dans le projet de la copropriété.
- S'appuyer sur des retours d'expériences locaux pour mener à bien le projet.

INTRODUCTION : RAPPEL DES NOTIONS DE BASE

COMMENT CONTINUER APRÈS L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

- Optimiser le scénario de travaux avec la maîtrise d'œuvre et l'ingénierie financière.
- Permettre un choix éclairé aux copropriétaires : facteurs-clé de succès.
- Mener le chantier à son terme : points de vigilance.

MAÎTRISER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES ET MIEUX APPRÉHENDER LE RÔLE DU SYNDIC DANS CHACUN

- Dispositifs collectifs nationaux :
 - Habiter Mieux Copropriété.
 - Certificats d'économie d'énergie.
 - La TVA à 5,5 %.
 - Prêts collectifs.
- Dispositifs individuels nationaux.
 - Eco-prêt à taux zéro individuel.
 - Crédit d'impôt transition énergétique.
 - Habiter Mieux Sérénité.
 - Action Logement.
- Dispositifs locaux (le cas échéant).
 - Aides financières régionales.
 - Déclinaisons locales des aides de l'ANAH.
 - Présentation des structures qui accompagnent les



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

EXPERTS RÉNOVATION COPROPRIETES DDU004

OBJECTIFS

Informer et former les syndics et tous professionnels immobiliers sur les plans juridiques et techniques aux économies d'énergie et aux travaux de rénovation énergétique.

NIVEAU & PUBLIC

Syndics de copropriété, Administrateurs de biens, Agents immobiliers transactionnaires, professionnels de la construction-promotion, bureaux d'études, architectes, rénovateurs-marchands de biens, économistes de la construction, diagnostiqueurs et du BTP, bailleurs sociaux...

Pré-requis : Avoir une connaissance suffisante des copropriétés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 jours (consécutifs ou non)
(soit 16 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, vidéos d'exemples d'immeubles rénovés, remise des textes législatifs et réglementaires, jurisprudences Quiz d'évaluation finale. **Matériel nécessaire :** video projecteur, paperboard
Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

100 € TTC pour les 2 jours (reste à charge du participant).



PROGRAMME

JOUR 1 - JURIDIQUE

- Introduction : immobilier et enjeux énergétiques, panorama du marché des éco-rénovations.
- Le rôle de chacun des acteurs
- La législation française :
Lois GRENELLE 1 et 2, ALUR, LTE (ROYAL), ELAN et leurs Décrets d'application.
- Les nouveaux outils réglementaires :
DPE, audits énergétiques, dtg, audits architecturaux et thermiques ademe, audits globaux partages (agp), plans pluriannuels de travaux (ppt), fonds travaux, contrats de performance énergétique, fiche synthétique, carnet d'entretien numérique...).
- Les véhicules électriques en copropriété.
- L'obligation d'individualiser les charges de chauffage et de froid.

- Les labels énergétiques et environnementaux des immeubles et des syndics de copropriété.
- La surélévation pour autofinancer les travaux par la vente du toit.
- La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) des intervenants (Jurisprudences).
- Les obligations légales et réglementaires spécifiques des copropriétés figurant dans le DTG : « la check list ».

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



JOUR 2 - TECHNIQUE

MATIN : POINT DE VUE DE L'ARCHITECTE

- Pourquoi et comment traiter l'énergie dans les immeubles et les nouvelles obligations de travaux énergétiques « embarqués » (chauffage, ECS, ventilation, climatisation).
- La pathologie de la copropriété (désordres, entretien, gros travaux, l'enveloppe du bâtiment, les déperditions, les charges, la nouvelle « valeur verte » de la copropriété.
- Les audits d'immeubles (le DTG vu par l'architecte) et le phasage des travaux de rénovation énergétique : Isolation thermique extérieure (ITE), ravalement, toiture, plancher-bas...
- Les freins et accélérateurs de décision de travaux en copropriété : communication, réunions hors AG, comportement en AG, maquette numérique 3D, BIM copropriété (exemples).
- Exemples de réalisations dans des copropriétés : Problématiques et solutions (vidéos).

APRES MIDI : POINT DE VUE DE L'INGÉNIEUR THERMICIEN

- La réglementation thermique des copropriétés (de la RT 2012 à la RT 2020).
- Les contrats de gestion, d'entretien et de performance avec obligation de baisse des charges par les entreprises : pièges et solutions.
- Le Plan pluriannuel de travaux et l'obsolescence de l'immeuble en copropriété et de ses éléments d'équipement.
- La maîtrise de l'énergie en chauffage, ECS, ventilation, climatisation.
- Un bon DPE, un bon AUDIT ENERGETIQUE.
- Le DTG vu par l'ingénieur, utile au syndic et au conseil syndical (exemples).
- Vers l'immeuble en copropriété sans charges d'énergie, panorama des énergies renouvelables.
- Exemples de réalisations dans des copropriétés.



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ PAR L'ASSISTANT(E) DE COPROPRIÉTÉ E-CO011

OBJECTIFS

- Découvrir et mettre en application les aspects techniques et la législation applicable dans le cadre de la mission d'entretien du syndic.
- Connaître les notions de base.
- Incidence de la rénovation énergétique dans les travaux en copropriété.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 1 ou 2

Public : assistant(e)s de copropriété.

Pré-requis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

ENTRETIEN ET CONSERVATION

- La notion d'entretien et de conservation.
- La mission d'entretien du syndic.
- Entretien courant.
- Les travaux exécutés par le syndic en cas d'urgence.
- Les travaux d'entretien relevant de l'article 24 de la loi de 65.
- Les travaux d'amélioration relevant de l'article 25.
- Les travaux requérant l'unanimité.
- Les autres travaux relevant de l'article 25 (une liste).
- L'alimentation des véhicules électriques.
- Les travaux d'isolation thermiques et les travaux d'isolation phonique.
- Les travaux affectant les parties communes ou l'aspect extérieur de l'immeuble effectués aux frais de certains copropriétaires.
- Le carnet d'entretien et le carnet numérique du logement.
- La mise en concurrence des entreprises.
- Le fonds de travaux.
- L'information des occupants.

DEFINITIONS JURIDIQUES ET TECHNIQUES DE DES PARTIES COMMUNES

- Les parties communes (loi de 1965).
- Inventaire des éléments de construction de l'immeuble (visualisation de documents).
- Définitions techniques.

ELEMENTS D'EQUIPEMENTS COMMUNS ET CONTRATS DE MAINTENANCE

- Chauffage collectif (DPE-audit énergétique).
- Eau compteurs d'eau chaude-compteurs d'eau froide.
- VMC
- Antennes collectives-la fibre optique.

- Panneaux solaires.
- Vide-ordures.
- Les espaces verts.
- L'ascenseur.

CONTROLLER LA SECURITE DE LA COPROPRIETE

Les travaux imposés par la réglementation

- Ascenseur et portes de garage.
- La recherche d'amiante.

La sécurité incendie

- Prise de terre et disjoncteur différentiel.
- Les obligations en matière d'extincteur.
- Les colonnes sèches.
- Les blocs de secours.
- Les systèmes de désenfumage.

LES ASSURANCES DE LA COPROPRIETE

- L'assurance multi-risques immeuble.
- La convention IRSI.
- Les garanties en matière de travaux (biennale, décennale, dommage-ouvrage).

ETUDE DE CAS : LE RAVALEMENT, SA PREPARATION, SON EXECUTION



Information via
fcontinue@fnaim.fr

et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

SUIVI DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DDU005

OBJECTIFS

- Connaître le rôle des différents acteurs à l'acte de construire.
- Maîtriser les bases essentielles de la RT globale.
- Appréhender un projet de rénovation énergétique.
- Disposer d'une base de connaissance des techniques d'isolation (ITI, ITE).
- Les fondamentaux des systèmes de production de chauffage et ECS.
- Les essentiels de la ventilation.
- Normes, Avis Techniques, et certifications d'ouvrage.
- Comment sélectionner les prestataires – les qualifications.
- Les assurances construction.
- Le droit du travail sur le chantier.
- Coordonner exploitation courante et travaux de rénovation.

NIVEAU & PUBLIC

Public : Syndics de copropriété, Administrateurs de biens, Agents immobiliers transactionnaires, professionnels de la construction-promotion, bureaux d'études, architectes, rénovateurs-marchands de biens, économistes de la construction, diagnostiqueurs et du BTP, bailleurs sociaux...

Pré-requis : Avoir une connaissance suffisante des copropriétés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 jours (consécutifs ou non) (soit 16 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, vidéos d'exemples d'immeubles rénovés, remise des textes législatifs et réglementaires, jurisprudences Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

100 € TTC pour les 2 jours (reste à charge du participant).



PROGRAMME

JOUR 1

CONNAÎTRE DE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS À L'ACTE DE CONSTRUIRE

- Le maître d'ouvrage et ses obligations.
- Le maître d'ouvrage délégué.
- L'assistant au maître d'ouvrage.
- L'architecte des bâtiments de France.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, BET).
- Le coordinateur de sécurité.
- Le bureau de contrôle.

BASES RÉGLEMENTAIRES DE LA RT GLOBALE DÉROULEMENT D'UN PROJET DE RÉNOVATION

- L'étude de faisabilité technico-économique.
- Permis de construire et déclaration de travaux.
- Les études de conception.
- Les documents de consultation.
- Le processus de consultation.
- Les demandes d'autorisation.

- La préparation chantier – cantonnement.
- Le suivi de chantier et l'immixtion du maître d'ouvrage.
- La réception de chantier.

LES TECHNIQUES D'ISOLATION

- ITE et ITI.
- La qualité d'un matériau d'isolation.
- Les matériaux usuels et biosourcés.
- L'importance de la vapeur d'eau.

LES FONDAMENTAUX DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET ECS

- Réseaux de chaleur.
- Chaufferie gaz collective et système individuel.
- Chauffage électrique.
- Production ECS et stockage

LES ESSENTIELS DE LA VENTILATION

- Réglementation
- Différents types de ventilation (ventilation naturelle, hybride, simple flux, double flux).

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**
20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT
Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

JOUR 2

NORMES, AVIS TECHNIQUES ET CERTIFICATION

- Les principales normes.
- Les avis techniques du CSTB.
- La certification d'ouvrage.

SÉLECTION DES PRESTATAIRES, LEURS QUALIFICATIONS

- Définition des critères de sélection.
- La qualification OPQIBI pour les BET.
- Les qualifications d'entreprise QUALIBAT, QUALIFELEC, ...

ASSURANCES ET GARANTIES

- RC, décennale et dommage ouvrage.
- Assurance chantier.

LE DROIT DU TRAVAIL SUR LE CHANTIER

- Le travail illégal.
- Les conditions de travail (sécurité, cantonnement).

COORDINATION AVEC L'EXPLOITATION DU SITE

- La continuité de service.
- L'information des parties prenantes.

MISE EN SITUATION

- QCM



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

LA GESTION TECHNIQUE DE PATRIMOINE IMMOBILIER CO118

OBJECTIFS

- Acquérir la méthodologie d'exploitation des données techniques.
- Maîtriser tous les aspects de la maintenance préventive et curative en parfaite adéquation avec un plan d'amélioration des performances énergétiques.
- Répondre aux obligations réglementaires de gestion technique des immeubles de logements.
- Proposer les bonnes orientations techniques et d'analyses financières d'une opération d'Eco-Rénovation qui peut être envisagée.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Public : Gestionnaires techniques de patrimoine immobilier - Syndics de copropriété et administrateurs de biens.

Pré-requis : Une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

PRÉSENTATION DU CONTEXTE GÉNÉRAL

- Présentation du processus de gestion technique : Entretien courant, maintenance préventive et curative.
- Le contrat d'entretien à intéressement pour des économies d'énergie.
- Le contrat avec obligation de résultat.

NOTIONS TECHNIQUES DE BASE

- Compréhension du vieillissement des bâtiments : Profils de vieillissement des ouvrages et des équipements.
- Références normatives et typologie de maintenance.

MÉTHODE D'ORGANISATION

- Formalisation des référentiels techniques d'immeubles.
- Gestion du plan pluriannuel de maintenance sur 10 ans et d'amélioration des performances énergétiques.

APPLICATION PRATIQUE / EXEMPLES / ECHANGES COLLECTIFS

- Composition du carnet d'entretien.
- Mise en œuvre du carnet de santé des immeubles.
- Prise en compte du D.T.G. : Plan pluriannuel des travaux de maintenance et d'amélioration des performances énergétiques.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



Information via
fcontinue@fnaim.fr

et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

PRINCIPES DE CONSTRUCTION ET PATHOLOGIES DES LOGEMENTS

CO113

OBJECTIFS

- Analyser une problématique technique de vieillissement des ouvrages et de constats de dégradations afin d'établir un programme de travaux d'Eco-Rénovation.
- Maîtriser la connaissance des différents ouvrages et équipements constitutifs d'un immeuble de logement.
- Savoir évaluer la gravité des désordres et préconiser les remèdes appropriés.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Public : Gestionnaires techniques de patrimoine immobilier - Syndics de copropriété et administrateurs de biens.

Pré-requis : Une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

APPRÉCIATION DU NIVEAU QUALITATIF DU BIEN IMMOBILIER.

Présentation des typologies d'immeubles de logements en France métropolitaine. Durabilité et critères de vieillissement des ouvrages.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET SITUATION PATHOLOGIQUE COURANTE.

- Description des techniques de construction et matériaux mis en œuvre.
- Les travaux d'amélioration des performances énergétiques (Isolation du clos et du couvert).
- Identification des désordres et des dégradations les plus couramment rencontrés.
- L'étude de sol et typologie de reprise en sous œuvre.

Périmètre technique étudié :

- Les fondations et les structures porteuses.
- Le clos et le couvert.

TYPOLOGIE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES.

- Le chauffage et production ECS.
- La ventilation mécanique. (VMC-VMR-VMI-STATO...).
- Les pompes à chaleur et chauffe-eau thermodynamique.
- Les panneaux solaires et l'aérovoltaïque.

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**
20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT
Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET FINANCEMENT EN COPROPRIÉTÉ CO126

OBJECTIFS

Présentation de la législation et des nouvelles normes en matière de transition énergétique en copropriété – Travaux nécessaires permettant la mise en oeuvre de cette transition ainsi que son financement.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Public : Administrateurs de biens - titulaire de la carte S – (syndic).

Pré-requis : connaissance des bases du droit de la copropriété.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale
Séance de formation en salle avec support power point.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

RAPPEL DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE :

- Rappel des grands sommets RIO / KYOTO.
- GRENELLE II n°2010-788 du 12 juillet 2010.
- ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014.
- Loi n°2015-992 du 17 août 2015.
- Décret et circulaire du 30 mai 2016.
- Arrêté du 9 novembre 2016 accompagnement des copropriétés fragiles.

LES OUTILS DE MISE EN OEUVRE DE CETTE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Le « DPE » articles L 134-1 et suivants du CCH (rôle du diagnostiqueur et décret du 3 décembre 2012).
- L'audit énergétique articles R 134-6 et suivants du CCH.
- L'importance du Carnet numérique de suivi et d'entretien (article L 111-10-5 CCH).
- Mise en oeuvre du fond travaux.
- Les nouvelles majorités de vote à l'AG (exemple : vétusté de la chaudière et remplacement voté à l'article 25 n loi de 1965).

LES TRAVAUX NÉCESSAIRES (ART 14 LOI DE 1965 ET L111-10 CCH) ET LES MODALITÉS D'ADOPTION PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

- Etablissement d'un bilan ou d'un rapport technique simple et présentation au Syndicat des copropriétaires en AG.
- Etablissement d'un cahier des charges travaux (architecte de l'immeuble ou BET).
- Présentation de l'Audit réalisée en AG.
- Décisions visant l'amélioration énergétique à voter en AG et adoption d'un plan pluriannuel des travaux avec volet énergétique.
- Individualisation des frais de chauffage (articles L 241-7 à 13 du CE).
- Installation permettant de déterminer la quantité de chaleur et d'eau chaude fournie à chaque local occupé à titre privatif (art 24-9 loi 1965).
- Travaux sur les colonnes montantes et accès aux réseaux, aux compteurs de gaz et d'électricité (art 111-6-7 du CCH).
- Stationnement des vélos et bornes de recharges (art 111-5-2 du CCH).

LA MISE EN ADÉQUATION DU RÈGLEMENT

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



DE COPROPRIÉTÉ ET DE LA RÉPARTITION DES CHARGES

- Etablissement de la nouvelle répartition des charges spéciales relative au chauffage en tant qu'équipement commun.
- Respect du principe d'utilité (art 10 de la loi de 1965).
- Rééquilibrage des charges de chauffage collectif au sein de la copropriété et responsabilisation du copropriétaire.

LE FINANCEMENT DE CETTE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

- Le fonds de garantie pour la rénovation énergétique.
- Les sociétés de tiers financement.
- L'attention de la loi sur la solvabilité de l'emprunteur, emprunt collectif (article L 314-14-1 du code de la consommation).
- Aides fiscales à l'installation de filtres à particules, crédit d'impôt, prêt à taux zéro, TVA à taux réduit et aides de l'ANAH etc...

SANCTIONS DU NON-RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

- Amendes administratives (art 24-9 de la loi du 10 juillet 1965).
- Les mesures de contrôles et de sanctions des immeubles en copropriété (dit collectif) pourvus d'un chauffage commun (art L 241-9 du CE).
- Les concepts flous de l'article L 111-13-1 du CCH reste à définir.



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

INGÉNIERIE FINANCIÈRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES COPROPRIÉTÉS

DDU003

OBJECTIFS

- Savoir maîtriser l'ingénierie financière d'une opération de rénovation énergétique d'une copropriété.
- Connaître les différents dispositifs d'aide au financement.
- Anticiper la rentabilité d'un projet.

NIVEAU & PUBLIC

Public : Syndics de copropriété, Administrateurs de biens, Agents immobiliers transactionnaires, professionnels de la construction-promotion, bureaux d'études, architectes, rénovateurs-marchands de biens, économistes de la construction, diagnostiqueurs et du BTP, bailleurs sociaux...

Pré-requis : Avoir une connaissance suffisante des copropriétés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, vidéos d'exemples d'immeubles rénovés, remise des textes législatifs et réglementaires, jurisprudences Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

INTRODUCTION

- L'ingénierie financière à quoi ça sert ?
 - Information des copropriétaires.
 - Aide à la décision, optimisation du projet.
- Dépenses et investissement :
 - Expliquer les différences et rassurer les copropriétaires, exemples.
- Temps de retour sur investissement.
- Réunion, mode d'information et enquête sociale : quels outils à quels moments du projet ?
- Valeur verte et décote grise, mythes et réalité :
 - Etude de la chambre de notaires : ce qu'elle nous dit, ce qu'elle ne permet pas de conclure.
 - Et ce que le gestionnaire saura mieux que des statistiques : Retours d'expériences de la salle.

COMPRENDRE LES DISPOSITIFS D'AIDE

- CEE : simplifier un dispositif complexe.
 - Fonctionnement du dispositif.
 - Comment ne pas se faire avoir en copropriété ?
- CITE : estimer les montants et rôle du syndic.
 - Les risques de changement.
- Les aides de l'ANAH individuelles :
 - Plafond de ressource et montant des aides.
 - Dépôt des dossiers et « opérateurs ANAH ».
 - Risques de perte de l'aide, avance des aides.
- Aides ANAH collectives : copropriétés fragiles conditions d'éligibilité et dépôt de l'aide.
 - Conditions d'éligibilité, montant.
 - Accompagnement, « Panachage » des aides.
 - Copropriétés fragiles ou CEE, il faut choisir.
 - Exercice pratique.
- Les bailleurs, 5ème roue du carrosse.
 - Déduction des charges foncières et déficit foncier.
 - Contribution du locataire au partage des économies d'énergie (loi MOLLE).
 - Des propriétaires bailleurs bien informés verront qu'ils ne sont pas lésés ! Exercice sur le

- calcul d'un déficit foncier.
- Autres aides : CNAV, collectivités, exonération de taxe foncière, ...

LES PRÊTS COLLECTIFS

- Cadre légal.
- Fonctionnement des offres actuelles sur le marché :
 - Corpo 1 / copro 100, Domofinance.
 - Caisse d'épargne Île-de-France.
- Cautions et assurances.
- EcoPTZ : intérêt et contraintes associés.
- Le rôle du syndic.
- Les contraintes et la puissance de l'outil.
- Avances d'aides.
- Ménages exclus du prêt : que faire ?

RENTABILITÉ D'UN PROJET

- Travaux embarqués : isolation obligatoire ou non ?
- Calculer rapidement un temps de retour.
- Approche globale ou isolée des travaux.
- Accompagnement sur l'ingénierie financière :
 - Comment consulter ? Qu'attendre à quel prix ?
 - Fournir un cdc type.



Information via
fcontinue@fnaim.fr

et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**
20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT
Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE E-DDU002

OBJECTIFS

- Prendre conscience des enjeux du développement durable et du rôle essentiel du syndic dans la maîtrise des charges.
- Connaître la réglementation applicable et les acteurs du développement durable.
- Devenir l'interlocuteur privilégié des copropriétaires dans ce domaine.

NIVEAU & PUBLIC

Public : Gestionnaires de copropriété, principaux, tous collaborateurs en administration de biens.

Pré-requis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour(s) (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

DES CONVENTIONS INTERNATIONALES AUX « GRENELLE »

- Rio, Kyoto, les grands sommets internationaux du développement durable.
- L'application française : Grenelle I, une loi-cadre pour réduire la consommation énergétique.
- Grenelle II : loi portant Engagement National pour l'Environnement.
- Les DPE - location/vente/collectifs.
- L'état du parc immobilier et les objectifs à atteindre, bâtiments existants et futurs BBC.

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (L 134-1 CCH)

- La réglementation relative aux diagnostiqueurs.
- Les immeubles concernés.
- Décret d'application du 3 décembre 2012 pour les copropriétés.
- Contenu et validité.

L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

- Les immeubles concernés.
- La prise de décision.
- Compétence de l'auditeur.
- Quelles informations fournir à l'auditeur ? art R 134-16.
- Contenu

SUITE DONNÉE AU DPE OU À L'AUDIT ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- Information de l'assemblée générale.
- Décision à prendre sur l'amélioration énergétique.
- Contrat de performance énergétique.

- Adoption Plan pluriannuel de travaux.
- Individualisation des charges de chauffage collectif.

FINANCEMENT

- L'Eco- PTZ.
- TVA à taux réduit.
- Crédit d'impôt.
- Les aides de l'ANAH.
- Les certificats d'économie d'énergie.
- Emprunt Collectif.

ALIMENTATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- Equipements dans les bâtiments neufs à usage d'habitation.
- Equipements destinés à la recharge des véhicules dans les bâtiments existants.
- Droit du locataire ou de l'occupant d'équiper sa place de stationnement.
- Emplacement de stationnement pour les vélos.

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**
20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT
Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

LES CLÉS DE RÉUSSITE D'UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE EN COPROPRIÉTÉ E-DDU999

OBJECTIFS

- Connaître les notions de base de la performance énergétique.
- Être en mesure de conseiller les conseillers syndicaux et copropriétaires.
- Connaître les dispositifs d'aide.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 1 ou 2

Public : Gestionnaires de copropriété.

Pré-requis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

QUELLES SONT LES NOTIONS FONDAMENTALES ?

- Evaluation d'un bâtiment.
- Critères techniques.
- Priorisation des travaux.

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ?

- Technique : réglementations thermiques (neuf et existant).
- Copropriété : règles de majorités, travaux embarqués, fonds travaux.

QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR LES PROJETS ?

- Grandes étapes d'un projet.
- Phase d'études préalables : DPE collectif, audit énergétique et DTG.
- Phase de maîtrise d'œuvre.
- Phase d'ingénierie financière.
- Prise de décision en AG : facteurs clé de succès.
- Phase chantier : points de vigilance.

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES ACTUELLEMENT ?

- Habiter Mieux « Copropriété » et Habiter Mieux « Sérénité ».
- Certificats d'économie d'énergie.
- Eco-prêt à taux zéro copropriété et autres prêts collectifs.
- Autres dispositifs (selon actualité).
- Dispositifs régionaux et locaux (le cas échéant).

QUEL RETOUR D'EXPÉRIENCE POUR LES COPROPRIÉTÉS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE ?

- Présentation de cas pratiques.



Information via
fcontinue@fnaim.fr

et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**
20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT
Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



LES NOUVEAUX OUTILS DE GESTION DE LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE D'UNE COPROPRIÉTÉ ECO001

OBJECTIFS

- Réussir une rénovation énergétique de copropriété.
- Utiliser le langage approprié des nouveaux outils créés par les récentes législations.
- Bien phaser les travaux.
- Connaître toutes les aides et subventions.
- Savoir faire financer les travaux.
- Aider à la commercialisation des biens en cours de rénovation.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 1

Public : Syndics et transactionnaires, tous gestionnaires immobiliers.

Pré-requis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques, Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLE DONNE

- Faire baisser les charges d'énergie des copropriétés.
- La nouvelle « valeur verte » de l'immeuble et des appartements.
- L'obsolescence des éléments du bâti.
- La recherche des subventions financières.
- Energies renouvelables dans les copropriétés.

RÉGLEMENTATION GRENELLE, ALUR ET ROYAL

- Réglementation française et européenne.
- DPE et audits énergétiques obligatoires.
- Les audits globaux d'immeubles.
- L'Individualisation obligatoire des charges de chauffage.
- Le DTG : Avantages de ce nouvel outil et composition exacte de celui-ci.
- Le plan pluriannuel.
- Le fonds de travaux.
- Le contrat de performance énergétique.
- Les nouvelles majorités en AG pour voter les travaux d'économies d'énergie.
- La vente du toit (nouvelles règles de la surélévation) pour autofinancer les travaux.
- Les « travaux embarqués » obligatoires de la Loi ROYAL : Les Décrets.
- Les honoraires de syndic « hors forfait ».

FREINS ET ACCÉLÉRATEURS DES TRAVAUX : LES FINANCES DE LA COPROPRIÉTÉ

- Freins à l'engagement de travaux : l'argent des copropriétaires.
- Accélérateurs de décision de travaux : Panorama de toutes les subventions et aides financières disponibles pour la copropriété : Etat, Régions, Communes.
- Le traitement des aides individuelles (ANAH, Caisse de retraites, banques, SEM...).
- Les emprunts collectifs ou à adhésion individuelle.
- La fiscalité des travaux (crédits d'impôts « CITE », TVA réduite, taxe foncière réduite...).
- Le nouveau langage à adopter en AG.

LE BON PHASAGE DES TRAVAUX

- Le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (MOE, MO et AMO).
- Isolation avant changement de chaudière !
- La durée prévisible : Combien d'AG ?
- Les assurances de travaux et de performance énergétique.
- La coopération du gestionnaire avec les conseillers Infoénergie (ADEME, EIE, ALE).

EXEMPLES DE RÉNOVATIONS

LES NOUVEAUX OUTILS DE GESTION DE LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE D'UNE COPROPRIÉTÉ

ÉNERGETIQUES DANS 4 COPROPRIÉTÉS

- A CHELLES :
 - Les étapes détaillées de Septembre 2011 à décembre 2014.
 - Les problématiques rencontrées.
 - Les solutions.
 - Synthèse
- A STAINS :
 - Dates clés de novembre 2013 à septembre 2014.
 - Désignation d'un AMO.
 - Planning des travaux.
 - Déroulé des travaux.
 - Problématiques et solutions.
- A ST-OUEN :
 - Impact d'une maquette numérique en copropriété : faible cout et résultats.
 - Vote de 300 000 euros de travaux.
 - Comment l'objectif a été atteint ?
- A PARIS (13e) :
 - Phasage des travaux de 2010 à 2014.
 - Traitement des oppositions aux travaux.
 - La communication individualisée aux copropriétaires.

CONCLUSION



Information via
fcontinue@fnaim.fr
et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COLLECTIFS PRIVÉS ECO002

OBJECTIFS

- Répondre au mieux à ses copropriétés.
- Pouvoir impulser un projet.
- Comprendre les nouvelles obligations.
- S'approprier les outils techniques et financiers.
- Connaître les étapes.
- Identifier les interlocuteurs clés.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 1

Public : Syndics de copropriété

Pré-requis : Gérer des biens pour lesquels la question de la réduction des consommations énergétiques se pose.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique, Quiz d'évaluation finale.

Matériel nécessaire :

vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANTS

Tous les intervenants sont des professionnels spécialisés en immobilier, validés par le Bureau de la Commission Formation de la FNAIM.

FRAIS D'INTENDANCE

50 € TTC par jour (reste à charge du participant).



PROGRAMME

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

- Les enjeux globaux.
- Les enjeux individuels.
- Quelques notions d'énergie.

LA DYNAMIQUE PROJET

- Les étapes d'un projet.
- Les soutiens du gestionnaire.
- L'audit énergétique.

LES BONS REFLEXES TECHNIQUES

- La Maîtrise d'oeuvre.
- Les travaux.
- Les indices à déceler.

LE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION

- La rentabilité.
- Les aides.
- La trésorerie.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
www.groupe-esi.fr

CONTACT

Tél. : 01 71 06 30 30
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : fcontinue@fnaim.fr



Information via
fcontinue@fnaim.fr

et inscription en ligne sur
www.groupe-esi.fr



Devenez expert de la rénovation énergétique, rejoignez le mouvement des Copros Vertes !

**Formez-vous gratuitement pour
devenir la référence en matière
de rénovation énergétique et
faites la différence auprès de
vos clients.**



En tant que syndic, la formation vous apporte de nombreuses compétences à valoriser.

Pour découvrir tous les bénéfices de cette formation continue, rendez-vous sur www.coprosvertes.fr

Formez-vous sur : www.groupe-esi.fr





| AGIR POUR LE LOGEMENT |



INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT EN LIGNE

www.groupe-esi.fr

Toutes les formations professionnelles
de l'ESI permettent le renouvellement
des cartes professionnelles



**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**

20 ter rue de Bezons
92 400 Courbevoie
01 71 06 30 30
fcontinue@fnaim.fr



Nos formations* peuvent s'intégrer
dans le cadre du plan de développement
des compétences

RETROUVEZ-NOUS SUR

